

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 112-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.369

Déposée le: 06.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Seiler (Trubschachen, Les Verts) (porte-parole)
Graf-Rudolf (Belp, Les Verts)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 16

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour des marchés publics garantis sans travail des enfants

Le Conseil-exécutif est chargé d'obliger légalement et contractuellement tous les fournisseurs de biens ou de services répondant à tous types de marchés publics à ne pas recourir au travail des enfants tout au long de la chaîne de production.

Développement :

Nous ne parlons pas ici de « travail » des enfants tel qu'il existe traditionnellement au sein de nombreuses familles et communautés où les enfants participent aux tâches du quotidien, y contribuent, et apprennent, ce qui leur permet de bien se développer et trouver leur place dans le monde, le tout sans subir de dommages physiques ou psychologiques. Nous parlons du travail des enfants globalisé, qui assujettit les enfants au monde du travail au point qu'ils n'ont plus de temps pour vivre leur vie d'enfant joyeuse et sans contraintes, pour apprendre toutes sortes de choses et pour grandir, qui les fait travailler au point de les rendre malades. C'est un crime que de continuer de tolérer ou même cautionner cette exploitation du haut de notre opulence crasse. Il n'y a rien de plus à ajouter.

Destinataire

- Grand Conseil